

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 Juillet, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 19 Juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle- LE BRETON Christine- GARAUD Marie Claude-
COUTEAU Marie-Thérèse -PUISSANT Morgane.
MM. BEY Jean-Marie- DUBOIS Maurice -MOUSSARD Daniel-

MERVEILLEUX

Richard -DUPE Laurent. LE MEDEC Christian.

Etaient Absents : Mme LE NINAN Alexandra - M. COUEDIC Jérôme.

Madame PUISSANT Morgane a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 30 Juin 2017.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 30 Juin 2017.

OBJET : Aménagement du lotissement communal Le Vallet : Résultat de la consultation et Attribution du Marché.

Madame le Maire fait part au conseil municipal du résultat de la consultation relative à l'aménagement du lotissement le Vallet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame Le Maire à signer les Marchés publics comme suit :

Lots	Corps d'état	Entreprises	Montant H.T TF	Montant HT TC
01	Terrassement-voiries, assainissement	COLAS	188 315,43 €	13 941,60 €
02	Alimentation en eau potable	VEOLIA	19 564,00 €	
03	Contrôle des réseaux d'assainissement	SAS A3SN	1 800 ,00 €	
04	Espaces Verts	ATLANTIC PAYSAGE	11 515,55 €	3.216,00 € (TC 3)
		TOTAL	221 194,98 €	25 493,60 €

D'autre part le conseil municipal, décide de reporter à une date ultérieure sa décision concernant la tranche conditionnelle 2 (TC2) pour le lot N° 04 Espaces Verts.

OBJET : Validation de l'inventaire des cours d'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'institution d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN. Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative à laquelle nous avons été associés.

Madame le Maire propose que le conseil municipal :

- Prenne connaissance et valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune.
- Permette l'intégration de cet inventaire dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision et se mette ainsi en conformité avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine du 2 Juillet 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune.

Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Madame Le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} Septembre 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'état et du Conseil Général.

Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat et à signer un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent polyvalent pour les services « garderie périscolaire et restauration scolaire » dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimum du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Le Maire à signer les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette délibération. des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Affiché Le 31 Juillet 2017

Le Maire,

Gaëlle BERTHEVAS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00